



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

S.N.F.O.A.S.E.N.

Syndicat National des Assistants Sociaux de l'Education Nationale

6/8 Rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL Cedex

Tel : 01 56 93 22 22

Email : snfoasen@orange.fr

PPCR (Parcours Professionnels des Carrières et Rémunérations)

DANGER POUR LE STATUT, POUR LES SALAIRES

La revalorisation des carrières en catégorie A type des assistants sociaux de la FPE, de la FPH et de la FPT est au centre des revendications des assistants sociaux.

De promesses non tenues en promesses non tenues, les ministères des gouvernements successifs n'ont eu de cesse de reporter cette reconnaissance. Le diplôme est toujours référencé au niveau 3 du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) servant de base au positionnement dans les rémunérations.

Absolument rien ne justifie cette sous qualification statutaire et salariale des assistants sociaux.

Le ministre de la fonction publique au travers du protocole parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) prévoit l'alignement de la filière sociale sur la filière para médicale en 2018.

Les syndicats FO, CGT, et solidaires majoritaires dans la fonction publique se sont prononcé contre.

Pourtant le premier Ministre a décidé de l'imposer bafouant ainsi les règles du dialogue social.

Rappelons que PPCR s'inscrit dans un contexte de réduction des dépenses publiques et de nouvelle réorganisation territoriale de la république.

➤ **Pourquoi Force Ouvrière n'a pas signé ce protocole ?**

Parce que le diplôme des agents de la filière sociale serait homologué sur le modèle de la filière paramédicale. Soit un petit A en lieu et place d'un A type ! Cette sous valorisation est inacceptable.

Parce que les maigres propositions de revalorisation des grilles seront auto financées par l'allongement des durées de carrières.

Parce que qu'il avalise le gel du point d'indice depuis 2010 qui pourrait se prolonger jusqu'en 2016 et même 2017. La baisse du pouvoir d'achat est de 8% depuis 2010 et 20% depuis 2000.

Parce que les propositions du gouvernement sont ridicules : Intégration des primes statutaires dans le traitement : 6 points pour le B au 1-01- 2016 et 4 points pour le A au 1-01- 2017 et 5 autres au 1-01-2018.

Et puis parce que le volet ressources humaines du protocole entérine l'inter ministérialité, les mises à

disposition et la mise en place des statuts communs aux 3 versants de la fonction publique alors même que la réforme territoriale impose une mobilité forcée aux agents. **Le préambule de l'accord stipule « Le statut doit s'adapter pour faciliter la mobilité des agents » (préambule de l'accord). Les coupes budgétaires du Pacte de responsabilité se traduisent par des fermetures de services publics, des suppressions de postes. Le gouvernement anticipe en voulant imposer la mobilité auquel s'oppose aujourd'hui le statut actuel de la FP qui protège les agents contre la mobilité.**

Enfin parce que FO n'a pas apprécié le chantage permanent de Mme la ministre : tout accepter le gel du point d'indice et un petit A mis en place progressivement à partir de 2018 (soit après les élections de 2017) pour la filière sociale. Le tout ou rien. *«si vous ne signez pas, il n'y aura rien pour les fonctionnaires».*

➤ **FO confirme sa position**

Ce protocole tourne le dos à la revendication historique et aux attentes des assistants de service social et s'inscrit par conséquent dans la continuité de la politique d'austérité.

Pour Force Ouvrière la question de la reconnaissance (combien paie-t-on le diplôme, la qualification) est un préalable à toute discussion sur la structuration de la carrière.

Ce dossier n'a que trop duré, le SN-FO-ASEN exige :

L'inscription immédiate du diplôme d'assistant de service social au niveau 2 du RNCP et un reclassement immédiat sur une grille de catégorie « A-type » des corps et cadres d'emplois des travailleurs sociaux.

L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 8% et 50 points pour tous en compensation des pertes subies depuis 2000 !

Pour mémoire les bornages indiciaires actuels sont

Grade	Indice brut	Traitement brut mensuel
Assistant de service social	350 à 614	1 514 à 2 384 €
Principalat	422 à 675	1 736 à 2 602 €
CTSS	496 à 730	1 981 à 2 796 €
<u>Petit A : infirmier</u>		
classe normale	428 à 618	1 754 à 2 398 €
classe supérieur	439 à 690	1 958 à 2 620 €
hors classe	439 à 700	1 791 à 2 690 €
<u>A type (ex : CPE)</u>		
grade	349 à 801	1 615 à 3 046 €
grade	587 à 966	2 291 à 3 625 €